

Bilan de la 3 C – Ath, le 28 avril 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux règles qui régissent le fonctionnement des Commissions, nous voilà à nouveau réunis pour la présentation du bilan de la 3C ou Commission des Centres Culturels.

Quel plaisir de vous voir si nombreux! Je ne sais si ce sont les contenus du rapport qui vous attirent;
s'il s'agit d'un intérêt – justifié par ailleurs – pour l'Etat des lieux de la Diffusion des "Arts Vivants" dans les Centres Culturels;

si votre présence reflète votre réelle attente de nouvelles concernant la réforme du Décret
ou si, tout simplement, votre volonté était d'être accueillis à Ath, la Cité des Géants?
Peut-être est-ce, comme pour les "fromages belges: un peu de tout"!

Merci donc à Ath de nous recevoir; merci au CCR, à Engelbert et à son équipe d'être nos Amphitryons et mille mercis à vous toutes et tous d'être là, cet après-midi.

Vous le comprendrez aisément, je me dois également de remercier tous les membres de la 3C pour le travail dense et concret mené tout au long de l'année même si – et je partage ce constat – le non aboutissement de la réforme du décret est quelque peu décourageante mais j'y reviendrai plus tard.

Remercier, bien sûr, le Service de l'Inspection qui presque au complet maintenant, a poursuivi sans relâche son travail d'écoute, d'analyse, de synthèse afin de permettre à son Inspecteur référent de nous informer de manière précise et objective.

Enfin, remercier très sincèrement le "tout petit service", excusez-moi, "La Direction" des Centres Culturels qui, sans relâche, a préparé le travail de la 3C, a assuré son suivi et proposé de nombreuses notes de travail.

Et nous voilà déjà en avril 2011 soit presque 7 ans après le lancement des Etats Généraux de la Culture où notre Ministre nous affirmait que la définition d'une nouvelle politique culturelle ne serait pas "une tâche facile" mais "qu'il y avait urgence"!

Urgence pour le Gouvernement de questionner les acteurs culturels, d'entendre les attentes, de débattre pour ajuster au mieux son action, pour travailler avec force dans un contexte éclairé.

Urgence pour les artistes, les associations et l'ensemble des opérateurs culturels de sortir des incertitudes...

Urgence, car le contexte semblait – déjà à l'époque – défavorable...

Urgence, car des tensions non résolues entre secteurs, voire à l'intérieur de certains secteurs culturels, pouvaient se développer à cause de l'accumulation des dispositifs...

Urgence de vérifier la validité de notre "modèle culturel".

Urgence de mieux articuler deux dimensions de la culture, perçues le plus souvent comme antinomiques: création artistique et démocratie culturelle.

Urgence, car nous vivons – disait notre Ministre – sous le règne du multiple et c'est le multiple qui constitue l'unité de notre époque.

Urgence, car – écrivait-elle encore – "*je suis convaincue que l'enjeu n'est pas catégoriel mais sociétal*". Et d'affirmer: "*La Culture doit donner les moyens de comprendre, de militer contre le pire, d'armer l'intelligence pour combattre la bêtise et d'inventer de nouvelles possibilités d'existence*".

Enfin, elle concluait par ces propos: "*je crois, disait-elle, à la vertu de la concertation, celle qui éclaire toute décision. Je crois à la capacité des intervenants à procéder eux-mêmes au diagnostic de la situation. C'est un exercice qui convoque la probité, le courage et une créativité pour combattre l'inertie qui, souvent, bloque les réformes. Je souhaite donc une approche globale et transversale et, si nous parvenons à tracer de réelles perspectives, celles-ci nécessiteront vraisemblablement plus d'une législature pour être mises en œuvre.*"

Vous ne pouviez pas si bien dire!

Monsieur le Directeur de Cabinet, mon rôle n'est pas de vérifier l'adéquation entre les intentions qui furent celles de Fadila Laanan au début de sa première législature et les résultats engrangés, les échecs subis ou encore les processus en cours. Par contre, il me revient de pouvoir affirmer la nécessité de conclure au plus tôt afin de permettre aux Centres Culturels de préparer leur futur contrat-programme.

En effet, comme notre Ministre lui avait demandé, la 3C a clôturé, depuis fin 2009, l'énorme travail d'analyse permettant la signature des contrats-programmes 2009-2012. Notre commission, toujours à sa demande, a réfléchi sur la critériologie devant permettre la redéfinition des concepts fondateurs du Décret, base du refinancement de notre secteur accepté par le gouvernement de l'époque.

C'était là une première victoire puisque, comme il a été rappelé tout à l'heure, ce sont quelque 3.700.000 € qui furent acquis au secteur.

Aussi vite un groupe de travail "a planché" sur le **Métier de base** des Centres Culturels et dès septembre 2009, présentation en était faite devant la 3C et le Cabinet.

Notre commission s'est donc interrogée sur le contenu de ce métier – terme auquel elle préféra le mot "**MISSION**" et a réfléchi à ce qui fait l'unité d'action des Centres Culturels, ce qui constitue leur plus petit dénominateur commun.

La tâche n'était évidemment pas simple car l'idée de distinguer le tronc commun des actions de tous les Centres Culturels et les "**tonalités**" que chacun d'entre eux peut développer, part du principe que, si les Centres relèvent du même décret, presque tous l'appliquent de façon différenciée. Force est pourtant de constater que c'est souvent la tonalité qui fait la réputation – positive ou négative – du Centre Culturel. Sa reconnaissance comme telle fait de la "spécialisation"... la "norme" et, le métier de base semble réduit au minimum; c'est, pourrait-on dire, le "solde"!

La 3 C a donc pris la décision de considérer la "Mission" de manière positive l'affirmant comme point de départ de tout projet de développement culturel. Elle l'affirme donc comme incontournable, comme un socle commun, comme élément fondateur qui permet de différencier l'action du Centre Culturel d'un théâtre, d'un CEC, d'une galerie d'art ou d'un musée ou, encore, d'une salle de concert...

La Commission a ensuite réfléchi sur le sens de l'unité d'action, partant de l'hypothèse proposée par la Ministre d'explorer le rôle des Centres Culturels comme "**Ensembliers**" des politiques à l'échelle territoriale.

Notre réflexion a porté sur la manière devant permettre aux Centres Culturels

- d'analyser un territoire et la manière optimale d'établir un diagnostic;
- de définir, de façon coordonnée et légitimée, avec les acteurs du territoire retenu, son statut et sa mission d'ensemblier;
- de définir les enjeux et de formuler les objectifs visant à créer les conditions de l'émancipation individuelle et/ou collective à l'échelle du territoire diagnostiqué;
- de réfléchir à ce qui fait l'excellence, ou la particularité du CC, sa couleur ou encore sa tonalité. Sur ce point, la 3C est claire, cette tonalité ne pourrait, en aucun cas, se substituer à la mission de base. Au contraire, elle devrait transcender la mission générale pour mieux atteindre les objectifs.

Cette approche, comme nous l'avons déjà affirmé l'an dernier à Marche, permet de mettre un terme au rapport de force entre les partisans, ou du socioculturel ou du socio-artistique! Ce débat est, pour nous, vain voire stérile!

Enfin, il restait à imaginer les règles d'auto-évaluation et entamer ainsi la rédaction d'un projet de décret.

Hélas, notre note n'emporta pas l'adhésion du Cabinet et un nouveau groupe de travail fut mis en place par ce dernier. Si ce groupe était certes plus représentatif de la diversité des Centres Culturels (tant en termes de localisation géographique que de taille ou de sensibilité), même si la 3C obtint d'y déléguer certains membres, les 7

réunions de 2010 et l'ultime, à Huy, en janvier dernier, n'ont pas permis d'avancer de manière significative.

Face à cet écueil, face à l'échéance 2012 des contrats-programmes, face à l'impossibilité technique d'obtenir, dans le délai fixé, un nouveau décret et ses arrêtés d'application, la 3C a tiré la sonnette d'alarme, demandé un avenant prolongeant les conventions en cours et réclamé l'engagement ferme quant à la volonté de la Ministre de voir ce nouveau décret aboutir.

Nous venons d'entendre Monsieur Gilles Doultrelepont. Ses propos sont clairs, rassurants et gages, nous voulons y croire, de l'aboutissement d'une réforme décrétable en profondeur; d'une réforme

- * qui affirme la fonction stratégique du centre culturel;
- * qui confirme sa "Mission de base" alliant prospective et démocratie participative pour un devenir où la CULTURE s'inscrit dans la façon d'être et de vivre plutôt que dans l'acte d'un consommateur ou d'un client;
- * qui postule l'affirmation de la médiation comme objectif fondateur et fait du Centre Culturel l'une des pierres angulaires du développement culturel intégré, sur les plans local et régional et ce, qu'il soit artistique et/ou territorial.

Voilà, ça bouge, espérons donc! Et comme le disait Albert... Einstein s'entend: "***La vie – culturelle – c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre***".

Ath, le 28/04/2011

Marc BAEKEN

Président